

**Compagnie d'assurance Combined d'Amérique, succursale canadienne**  
**TSMAV clôture de l'exercice financier 2021**

**TSMAV**

La loi canadienne sur les sociétés d'assurances (LSA) prévoit que les sociétés d'assurance, les sociétés de secours et les sociétés de portefeuille d'assurance fédérales ainsi que les sociétés exploitant une succursale au Canada, respectivement, doivent maintenir un capital suffisant ou un excédent suffisant de leur actif au Canada sur leur passif au Canada.

Le **test de suffisance de la marge d'assurance vie (TSMAV) du BSIF**, et la ligne directrice A-4 du B Capital réglementaire et cibles internes de capital, établissent le cadre permettant au surintendant de déterminer si les sociétés exerçant des opérations au Canada par l'entremise d'une succursale (ou de succursales) conservent un excédent suffisant.

(000's CAD)		12/31/2021	12/31/2020	Variation (%)
Marge disponible (A-B)	C	316,659	296,340	6.9%
Actif disponible	A	935,355	951,758	-1.7%
Actif requis	B	618,696	655,419	-5.6%
Provision d'excédent et dépôts admissibles	D	364,266	364,287	0.0%
Marge requise	E	502,799	506,020	-0.6%
Ratio total du TSMAV : (C + D)/E		135.4%	130.6%	3.7%

	Total	Noyau
Ratios cibles de surveillance du TSMAV du BSIF	100%	70%
Ratios cibles minimaux du TSMAV du BSIF	90%	55%

- Le ratio total du TSMAV a augmenté, passant de 130,6 % (31 décembre 2020) à 135,4 % (31 décembre 2021). Le ratio total reste supérieur au niveau cible opérationnel de la succursale et bien au-dessus du niveau cible de surveillance.
- Les variations en 2021 dans la Marge disponible (C) et la Marge requise (E) étaient attribuables principalement aux mouvements normaux de l'entreprise, y compris les nouvelles émissions et les résiliations de contrats.

liées de  
succursale  
ur actif au

BSIF,  
ant du BSFI  
e (de